



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012

AE	LAT	Ol	-PREF JR DU	ECTUR PIN (IS	RE SERE)
			OCT.		
		A	RRIVE	E	J

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier – Jean-Paul Morel à Pierre Augustin– Rahma Khadraoui à Alain Cacaly – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Sophie Baudouin à Isabelle Duret – Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à David Cicala

Absents : Bénédicte Krebs - Véronique Soriano - Grégory Estrems - Stéphane Jeannet - Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.10.08 17

OBJET : Installation classée relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de production de résines présentée par la société BLANCHON SYNTILOR

Monsieur David CICALA, conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie, expose au conseil municipal que dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter soumise à autorisation présentée par la Société BLANCHON SYNTILOR, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Conformément à la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection sur l'environnement, cette demande d'autorisation d'exploiter est soumise à enquête publique du 7 septembre au 25 octobre 2012.

La société BLANCHON SYNTILOR est propriétaire depuis le 12 décembre 2011 d'un entrepôt anciennement exploité par la société V33.

L'établissement est localisé rue du Limousin dans la ZAC de Chesnes La Noirée. La société BLANCHON SYNTILOR souhaite mettre en place sur le site :

- Un laboratoire de recherche,
- Un atelier ILV-PLV (Informations et Publicités sur les Lieux de Vente) : panneaux publicitaires, panneaux d'information, présentoirs, nuanciers...,
- Un atelier de fabrication et de stockage des résines,
- Stockage de matières premières.

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le site comporte :

- Une partie industrielle de grande hauteur pour les activités de production et de laboratoire,
- Une partie bureaux,

La superficie totale est de 4 560m².

2. CLASSIFICATION A LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Ce dossier entre dans la nomenclature des installations classées soumises à autorisation au titre des rubriques suivantes :

- Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques (rubrique 1131-2b),
- Fabrication industrielle ou régénération de polymères (rubrique 2660).

3. ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact souligne que le site d'implantation se situe dans la ZAC de Chesnes La Noirée sur le territoire de la commune de Saint Quentin Fallavier, dans laquelle est autorisée l'implantation des installations classées soumises à autorisation sous réserve de ne constituer aucune nuisance vis à vis de l'environnement (plan de situation + plan du bâtiment ci-joints).

4. ETUDE DE DANGERS

L'étude de danger réalisée qui met en évidence les risques potentiels liés à l'entreprise ainsi que les moyens mis en œuvre afin de les prévenir (mesures compensatoires), fait apparaître que les risques principaux sur ce site d'activités est l'incendie associé à une possible émission de substances polluantes à l'atmosphère :

a. <u>Mesures compensatoires mises en œuvre afin de limiter ou de supprimer les principaux risques potentiels sur l'environnement :</u>

Les mesures pour supprimer ou limiter les inconvénients de l'installation ont été essentiellement mises en place lors de la construction du bâtiment en 1997 par l'ancien propriétaire des lieux.

Les nouvelles activités du site apportent peu de modifications au bâtiment. Les principales infrastructures supplémentaires nécessaires sont les suivantes :

- Installation d'une aire de dépotage couverte, étanche et sécurisée,
- Installation d'une unité de traitement des C.O.V. (Composés Organiques Volatils) par oxydation thermique,
- Mise en place d'une cuve de stockage des eaux sales pour destruction afin d'éviter tout rejet au milieu naturel.

Les infrastructures déjà existantes sont :

- L'ensemble du bâtiment forme une rétention, avec déversement dans le bassin de rétention de 2 200m3. L'intégralité des stockages est sur rétention. Les stockages enterrés sont des cuves à double paroi munies de détecteurs de fuite,
- En cas d'accidents en extérieur, les eaux du parking seront bloquées sur site grâce au disconnecteur. La pente du terrain ramènera ces eaux au niveau des quais de chargement où une rétention de 1 400m3 permettra de les contenir,

- Les eaux « sales » seront stockées dans une cuve dédiée de 30m3 à l'intérieure du bâtiment, puis pompées pour destruction par une filière de traitement agréée.
- L'étanchéité du bâtiment est garantie par une dalle béton de bonne qualité et permet d'éviter les infiltrations en cas de déversement accidentel de produits ou d'écoulement d'eaux d'incendie.
- murs périphériques en béton cellulaire de 20 cm d'épaisseur, coupe-feu 4 heures,
- deux murs en béton cellulaire pare-flamme 2 heures minimum,
- bâtiment protégé par une extinction automatique de type sprinklage associé à une détection incendie,
- il existe dans chaque cellule des exutoires à commande automatique et manuelle pour le désenfumage,
- R.I.A. à mousse,
- Extincteurs.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation du site de Saint Quentin Fallavier, les mesures envisagées par la Société BLANCHON seront les suivantes :

- Evacuation et élimination des produits dangereux et déchets présents sur le site,
- Mise en sécurité, puis démantèlement des équipements pour revente ou réutilisation sur un autre site,
- Réinsertion dans son environnement,
- Surveillance de l'impact de l'installation sur son environnement.

b. Moyens d'intervention internes

Deux personnes seront formées Equipiers de première intervention et 2 autres S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail).

Télésurveillance permanente du site (télésurveillance 24 / 24h).

c. Moyens d'intervention externes

En cas de sinistre, le centre de secours le plus proche susceptible d'intervenir sur le site est celui de Saint Quentin Fallavier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société BLANCHON SYNTILOR, sous réserve de la prise en compte des prescriptions préfectorales relatives à ce type d'installations classées et à la mise en œuvre des mesures compensatoires figurant dans l'étude d'impact et de dangers.

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012.

Publication et transmission en sous-préfecture le

'1 0 OCT. 2012

Le Maire Michel BACCOVANTER